

Rencontre SNEP-FSU 91 CD91 du 15/10/2018

Présents pour le CD91 :

M. BERENGER, président délégué à l'éducation, aux collèges et à l'accès aux savoirs.

Mme CORBE, directrice de l'éducation et des collèges

...

Présents pour le SNEP-FSU 91

Eric Olivéro, Séverine Bertrand, Axel Bony, co-secrétaires du SNEP-FSU 91.

En introduction, M. BERENGER informe que des créneaux de gymnase ont pu être libérés pour l'enseignement de l'EPS au Lycée Monge de Savigny-sur-Orge.

Le CD rappelle que des projets de construction sont en cours pour 5 collèges en Essonne :

- A Massy et Corbeil où sans équipements sportifs en plus les créneaux EPS risquent forts de poser problème.

- A Wissous/Morangis, Saclay, et Juvisy/Viry où il faudra être vigilant sur la qualité de l'enseignement de l'EPS.

Notons que ces projets de construction ne sont pour le moment qu'à l'état de projet ...

1. Dotations aux Sections Sportives de l'Essonne

Pour l'année scolaire 2017-2018, la subvention est maintenue à hauteur de 1000€ par section sportive. Le CD dénombre 36 demandes de subventions envoyées par les sections sportives (sur 55 SSS). Des relances ont été faites par mail et l'information a été rappelée aux chefs d'établissements lors de la réunion de rentrée.

Les représentants du CD détaillent les modalités de dotation aux sections sportives pour l'année scolaire 2018-2019 :

- La dotation aux sections sportives est transférée de la direction des sports du CD vers la direction des collèges.

- Une nouvelle enveloppe de 200 000€ sera allouée à l'autonomie des établissements.

- La dotation va de 1500 à 2700€ selon les effectifs des établissements.

- L'affectation de cette dotation est décidée dans les conseils d'administration, en lien avec le projet d'établissement.

- Les sections sportives pourront donc bénéficier de cette dotation en totalité ou en partie.

Le SNEP-FSU soulève le problème de la mise en concurrence des sections sportives avec d'autres projets de l'établissement : contrairement aux années précédentes, la subvention n'est pas accordée suite à une demande argumentée, mais soumise aux négociations dans le cadre du CA. Le cas des collèges ayant deux sections sportives a également été abordé car l'ensemble de la dotation, possiblement partagée avec d'autres projets, ne suffira pas dans la majorité des cas à atteindre le montant des années précédentes. Une solution est demandée pour ce dernier cas.

Le CD répond qu'il ne pourra pas aller plus loin au regard de l'augmentation globale des dotations aux collèges. Le SNEP-FSU 91 nuance cette augmentation en rappelant l'augmentation du nombre d'élèves (+2.63%)

2. Dotation de fonctionnement des collèges et dotation spécifique de 12€ par élève allouée à l'EPS qui n'apparaît plus sur les documents préparatoires au budget.

Le SNEP-FSU 91 rappelle la situation et l'histoire de la ligne indicative de dotation EPS dans les documents préparatoires au budget. Un échange suit concernant les modalités d'utilisation de cette dotation par les équipes EPS dans les établissements.

Un exemple sur les crédits pédagogiques EPS au collège FERRY de St Geneviève des bois est donné par le SNEP-FSU. Pour 800 élèves et malgré les demandes de l'équipe EPS, la somme allouée à l'EPS est de 1600 euros (soit 2 euros par élève) ... Le CD91 convient avec nous que cela n'est pas suffisant ...

Le CD explique que la globalisation comptable obligatoire pour les établissements empêche d'avoir un regard sur l'utilisation des dotations, et qu'un chantier est en cours pour avoir un retour plus précis. La mention 12€/élèves est supprimée des documents supports du budget (seule la mention "dont EPS" subsiste sous la dotation globale) mais sera présente dans le mémo qui accompagnera ces documents (normalement transmis aux membres du CA...)

Le CD accepte la demande du SNEP-FSU 91 de bien rappeler aux chefs d'établissement que ces documents et le mémo soient transmis aux membres de conseils d'administration.

M. BERENGER propose d'écrire aux chefs d'établissements si l'attribution des crédits EPS pose problème dans certains établissements.

Le CD informe que le seuil plancher de 500 élèves pour les dotations est bien maintenu dans les documents supports du budget.

Le CD rappelle que les dotations aux établissements sont globalement en hausse si l'on tient compte du transfert au CD de certaines dépenses (climatisation chauffage...) auparavant à la charge des collèges.

3. Dotation pour les frais de transports vers les bassins nautiques

Le CD rappelle le montant de 170 000€ alloué aux collèges pour le transport vers les piscines. Plus de 50% des établissements reçoivent cette dotation en renvoyant les factures de transport aux CD.

Le SNEP-FSU 91 demande au CD d'envoyer la grille de dotation actuelle.

Le CD exprime son souhait de mieux comprendre les modalités d'utilisation de cette dotation au regard des écarts constatés dans la facturation des transports. Ce sera pour le CD un objectif de travail pour 2019.

4. Installations sportives et difficultés d'enseignement de l'EPS en Essonne.

Le CD rappelle que 2 millions d'euros sont alloués chaque année pour la location des installations sportives à travers plus de 400 conventions.

Là encore, le CD a engagé un travail diagnostique sur l'ensemble des subventions afin d'avoir une vision plus claire de l'utilisation de cette enveloppe budgétaire.

Le CD souhaite une plus grande transparence sur l'utilisation des équipements sportifs dans le département. La mise en place d'un groupe de travail sur ce thème est évoquée.

Le SNEP-FSU 91 rappelle qu'il a toujours participé aux assises du sport en ESSONNE (2001, 2006 et 2017) et demande à être associé aux travaux sur la répartition des installations.

Le SNEP-FSU 91 aborde ensuite plusieurs cas particuliers :

- Collège de Ris

Le SNEP-FSU fait état de la situation de cet établissement (vétusté des installations et constat de non réponse par rapport aux interpellations des collègues).

Le CD va se renseigner pour savoir si une visite sur site est prévue ou a eu lieu. Il s'engage à reprendre contact avec le CE du collège Camus dans les jours à venir.

Collège de Yerres

Le SNEP-FSU expose l'éloignement du collège Budé aux installations sportives, réduisant de ce fait le temps de pratique des élèves.

Cette situation est en partie due à la transformation d'un gymnase de la ville en salle de spectacle sans compensation.

Le CD avoue découvrir la situation et nous dit se renseigner au plus vite.

Collège de Brunoy.

Nous exposons la situation du manque d'installation du collège pasteur de Brunoy.

le CD est bien au courant et suit l'affaire

Collège Doisneau d'Itteville.

Le SNEP-FSU-91 rappelle la situation d'urgence suite à l'interdiction d'utilisation du gymnase de la ville par la DSDEN (problème de sécurité) et demande l'accélération des procédures de demande de transport pour trajet EPS en bus sur la commune de St Vrain qui propose des créneaux de son gymnase au clge Doisneau.

Le CD assure que l'affaire est en cours. Que la direction des transports du CD fait le nécessaire pour qu'à la mi-novembre (au plus tard !) les élèves de ce collège puissent pratiquer l'EPS. Le SNEP-FSU rappelle que depuis la rentrée les classes de 5ème et 3ème n'ont pu avoir EPS ...